

202

DQ2.1.1

Projets de réserves de biodiversité des lacs
Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Abitibi / Baie James

6212-01-203

**LES RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE
DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS ET DU LAC SABOURIN**

Réponse à une question du BAPE

SEPTEMBRE 2004

Réponse une question posée par le BAPE pour les réserves de biodiversité projetée des lac Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Suite aux réponses transmises au BAPE concernant les questions de la Ville de Rouyn-Noranda, le BAPE a transmis à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable une demande de précision.

Question :

Dans le document DQ2.1, la réponse qui est donnée à la question 7, relative aux prises d'eau installées par les résidents dans les lacs, est à l'effet que le ministère de l'Environnement préconise le statu quo dans ce cas : est-ce qu'on entend par statu quo qu'il ne pourra pas y avoir de nouvelles prises d'eau ?"

Réponse du ministère de l'Environnement :

Le statu quo correspond au maintien de la situation actuelle. Aucune autorisation n'est nécessaire présentement pour les nouvelles prises d'eau. Cela continuera comme tel une fois la réserve de biodiversité constituée.

Préparé par Benoît Limoges
Service des aires protégées
MENV